

1.

Débitrice: **SAE Société d’Affichage Electronique S.A.**, Es Braye, 1670 Ursy
2.

Remarques: La mise à disposition d’espaces publicitaire et la diffusion de publicité, notamment au moyen de systèmes informatiques équipés de logiciels de distribution numérique; la conception, le développement, la commercialisation et l’installation de logiciels informatiques; la prestation de tous services dans ces domaines. La société peut exercer toute activité financière, commerciale et industrielle et participer à toutes entreprises ayant un rapport direct ou indirect avec son but.

Délai pour intenter action en opposition devant le président du Tribunal de la Glâne, à Romont: vingt jours dès la publication, sinon l’état de collocation sera considéré comme accepté.

L’inventaire est aussi déposé.

Les créanciers peuvent dans le même délai demander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet de revendications de propriété admises par l’administration (arts. 47/49 OAOF). A ce défaut les décisions de celle-ci deviendront exécutoires.

Office cantonal des faillites Fribourg
1701 Fribourg
(00837600)